

Maisons-Alfort, le 14 mars 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail
 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
 du produit biocide: SOLNET PAMPLEMOUSSE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société SORO FRANCE de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit **SOLNET PAMPLEMOUSSE** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant :

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la mise sur le marché du produit SOLNET PAMPLEMOUSSE.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit SOLNET PAMPLEMOUSSE est un biocide de type 4 composé de 1,25% de composés d'un chlorure d'ion ammonium quaternaire, benzyl en C8-18 alkyldimethyl et éthanol, se présentant sous la forme d'une solution hydrosoluble concentrée. Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

| | |
|---|---|
| Nom ou description générique des substances actives : | Acticide BAC 80 (chlorure d'ion ammonium quaternaire, benzyl en C8-18 alkyldimethyl et éthanol) |
| N° CAS : | 63449-41-2 |
| Type de produit : | 4 |

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de complément d'information de l'Anses du 25 janvier 2011, le pétitionnaire a déclaré annuler la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit SOLNET PAMPLEMOUSSE.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande d'autorisation de mise sur le marché n°20100153 du produit SOLNET PAMPLEMOUSSE est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Annexe 1

Liste des usages autorisés pour le produit SOLNET PAMPLEMOUSSE

| Substance | Composition du produit | Dose de substance active |
|----------------------------------|------------------------|--------------------------|
| Solution hydrosoluble concentrée | Acticide BAC 80 | 1,25% p/p |

| Codes Usages | Usages | Dose d'emploi | Nombre d'applications |
|--------------|---|---------------|------------------------|
| | Désinfection du matériel de traite | 4 % | Temps de contact 5 min |
| | Traitement bactéricide d'entrepôts de denrées alimentaires pour la consommation humaine | 4 % | Temps de contact 5 min |
| | Traitement bactéricide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf les entrepôts | 4 % | Temps de contact 5 min |
| | Traitement bactéricide de laiterie (locaux) | 4 % | Temps de contact 5 min |
| | Traitement bactéricide de locaux et matériel de cuisines centrales collectives, transformation de denrées alimentaires pour la consommation humaine en vue de la remise directe, et restauration | 4 % | Temps de contact 5 min |
| | Traitement bactéricide de locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour animaux domestiques | 4 % | Temps de contact 5 min |
| | Traitement bactéricide de locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf cuisines centrales collectives, transformation en vue de la remise directe et restauration | 4 % | Temps de contact 5 min |
| | Traitement bactéricide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques | 4 % | Temps de contact 5 min |
| | Traitement bactéricide de matériel de transport de denrées alimentaires pour animaux domestiques | 4 % | Temps de contact 5 min |
| | Traitement bactéricide de matériel de transport de denrées alimentaires pour la consommation humaine | 4 % | Temps de contact 5 min |
| | Traitement bactéricide des sacs et emballages vides hors usages phyto-pharmaceutiques | 4 % | Temps de contact 5 min |

